

**ECOLES ET COLLEGES  
DES VOSGES**EXPEDITEUR :  
**SNUipp88**6 Maison des Associations  
Quartier La Magdeleine  
88000 EPINAL**P****P R E S S E**  
DISTRIBUÉE PAR  
**LA POSTE** Bulletin suppl n°1 au n°91 de janvier 2014 - Trimestriel - Imprimé par nos soins  
Directeur de publication: Joël TONDON Abt: 2,30 € - Prix du n°: 0,60 €**DEPOSE LE 24/02/2014****Edito : D'incroyables  
abandons... Mais où va-t-on ?**

*Quand la jonction s'effectue entre la plupart des organisations et groupuscules réactionnaires et intégristes, religieux et de droite, quand les manipulations, les mensonges les plus grossiers sont relayés par des politiques et les réseaux sociaux... Le gouvernement recule.*

*L'incroyable abandon de la « loi sur la famille », les flottements autour de « l'ABCD de l'égalité » sont des faiblesses, voire des fautes graves.*

*Dans le même temps, on refuse d'entendre tous ceux qui, majoritairement, cherchent à faire entendre raison, pour que la réforme des rythmes scolaires ne se traduise pas par un fiasco retentissant hypothéquant pour longtemps toute chance de changer vraiment le rythme et le fonctionnement de l'École.*

*S'y ajoute cette campagne épaulée par la Cour des Comptes, instillant l'idée que les fonctionnaires pourraient bien faire un effort supplémentaire par le gel de leurs promotions et avancements. Mais que devient donc le discours du Bourget ?*

*Dans ce contexte malsain qui ne laisse place qu'à l'austérité et à l'obscurantisme, les organisations syndicales doivent assumer leurs responsabilités. Notamment celle de rassembler les salariés, les demandeurs d'emplois, les retraités...*

*Sur le terrain interprofessionnel, de la Fonction Publique ou de l'Éducation Nationale, la FSU et le SNUipp ont tout leur rôle à jouer dans la plus grande unité.*

*Avec la CGT, FO et Solidaires, ils appellent à la*

**GREVE NATIONALE  
LE 18 MARS 2014**

*Pour l'emploi, les salaires, la protection sociale, les condition de travail et dénoncer un « Pacte de responsabilité » supporté par les seuls salariés et retraités*

*Francis GEHIN***SOMMAIRE :****Page 1**

Edito

**Page 2 et 3**

Actualités Rythmes

**Pages 4**

Notes FSU CTSD 4 février 2014

**Pages 5**

Notes SNUipp CAPD 21 février 2014

**Pages 6**

INFOS

**Pages 7 et 8**

GREVE interprofessionnelle 18 MARS

# Actualités Rythmes et métier

La mise en place forcée de nouveaux rythmes scolaires **modifie sensiblement les conditions de travail des enseignants des écoles. Le SNUipp-FSU a initié une consultation nationale dont les résultats sont éloquentes.**

## CONTRE RAPPORT "Rythmes scolaires" 12 FEVRIER 2014

### Dans les Vosges :

#### Écoles passées à 9 ½ journées en 2013 : réponses de 50% des écoles

- L'avis du Conseil d'École a été suivi à 60%
- Les conditions d'apprentissage sont plus satisfaisantes (7%), sans changement (30%), un peu plus insatisfaisantes (38%), plus insatisfaisantes (23%).
- Le climat scolaire est plus satisfaisant (7%), sans changement (23%), un peu plus insatisfaisant (38%), plus insatisfaisant (30%)
- Pas de changement sur l'organisation des enseignements mais problème d'organisation des arts et sciences l'après-midi
- La matinée supplémentaire est un temps habituel de classe pour 92%
- Absentéisme sensible en maternelle le mercredi matin et fatigue évoquée chez les élèves de l'élémentaire
- Les conditions de travail sont plus satisfaisantes (8%), sans changement (23%), plus insatisfaisante (60%)
- Manque de temps personnel d'organisation, mais moins de travail à la maison (sauf lorsque les TAP ont lieu dans l'école)
- Le temps de travail dans l'école a augmenté pour 70% des réponses, il est égal pour 30%
- Le travail en équipe n'a pas changé 62%, amélioré 23%, dégradé 15%

### **Conclusions**

- La concertation n'a pas été véritablement construite partout
- 60% des réponses évoquent de moins bonnes conditions d'apprentissages et de travail
- Les conditions personnelles des enseignants se sont dégradées sans compensation

#### Écoles qui devraient passer en 2014 : 20% des écoles ont répondu

- Le conseil d'École a-t-il été consulté ? OUI 70%
- Le Conseil d'École adhère-t-il au projet ? 86% dans les petites communes, 60% dans les villes moyennes et grandes.
- 57% de demandes spécifiques dans les villes moyennes et grandes, 13% dans les petites villes : des journées supérieures à 5h30 (44%), dérogation aux 9 demi-journées (22%), autres...
- Temps de formation du fait des nouveaux rythmes : aucun
- Programmation d'activités périscolaires 67% (Gratuites : 72%) Payantes à : Anould, Le Tholy, St-Dié, Vittel...
- Les horaires de bus sont souvent déterminants
- 8% des communes refusent de déposer un projet

### **Autres demandes évoquées :**

- harmoniser les horaires dans une école
- une meilleure répartition annuelle
- libérer les enseignants une ou deux demi-journées par semaine
- réduire les obligations de service en déconnectant le temps élève du temps enseignant

### **Conclusions**

- 30% des Conseils d'École non consultés
- 20 à 40% des conseils d'école n'adhèrent pas au projet
- plus de 30% des communes ne prévoient pas d'activités périscolaires
- Près de 30% des communes feront payer ces activités.
- des équipes demandent le déblocage sur les 9 demi-journées et une amélioration de leurs conditions de travail
- **Certes, des enseignants témoignent de réussites.** Nous sommes d'ailleurs les premiers à nous en réjouir. Mais, elles semblent correspondre à des caractéristiques précises : c'est le plus souvent le fruit d'un travail de concertation approfondie, d'une prise en compte de l'avis des enseignants, dans des villes avec un tissu associatif développé, une grande expérience du périscolaire, mais aussi des villes de petites tailles et donc avec une petite masse d'élèves et un petit nombre d'écoles. Ces réussites ne semblent pas servir d'exemple ailleurs.

**Pour le SNUipp88-FSU** améliorer les rythmes scolaires passe par l'amélioration des conditions de travail. Personne ne nie l'efficacité des matinées en terme d'apprentissage. Alors ouvrons les possibilités et créons les conditions pour libérer du temps aux enseignants sur une, voire deux demi-journées. Créons les conditions d'une véritable égalité territoriale. **Réécrivons le décret et réussissons ensemble une réforme efficace en revitalisant la formation continue, les RASED, en développant le plus de maîtres que de classes...**

**ÉCOLES ET COLLÈGES DES VOSGES**  
**SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE**  
**des Instituteurs,**  
**Professeurs des Ecoles et PEGC**  
6, maison des Associations  
Quartier de la Magdeleine  
88000-EPINAL

<http://88.snuipp.fr>  
tel. : 03 29 35 40 98  
fax : 03 29 64 24 41  
Email : [snu88@snuipp.fr](mailto:snu88@snuipp.fr)  
CPPAP n° 0715 S 07413  
ISSN n° 1266 0833  
dépôt légal : février 2014

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp du département des Vosges. Conformément à la loi du 08-01-78, vous pouvez y avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au

SNUipp  
Quartier de la Magdeleine,  
6, Maison des Associations  
88000-EPINAL

## CONTRE RAPPORT "Rythmes scolaires » au niveau national

**Pour ce qui est des écoles passées à 9 1/2 journées en 2013**, en général, les enseignants sont mécontents. La prise en compte ou non de leur avis est déterminant. Plus leur point de vue de professionnel a été nié dans l'organisation des rythmes, plus les enseignants portent un regard critique sur la mise en oeuvre de la réforme.

Quand ils n'ont pas été associés, ils ont alors le sentiment de subir une réforme à marche forcée, d'être laissés pour compte. Les indices d'insatisfaction sont significatifs. 75 % estiment que leurs conditions de travail se sont dégradées.

Dans le département, la concertation n'a pas été véritablement construite partout. 60% des réponses évoquent de moins bonnes conditions d'apprentissages et de travail. Les conditions personnelles des enseignants se sont dégradées sans compensation.

Certes, des enseignants témoignent de réussites. Nous sommes d'ailleurs les premiers à nous en réjouir. Mais, elles semblent correspondre à des caractéristiques précises : c'est le plus souvent le fruit d'un travail de concertation approfondie, d'une prise en compte de l'avis des enseignants, dans des villes avec un tissu associatif développé, une grande expérience du

périscolaire, mais aussi des villes de petites tailles et donc avec une petite masse d'élèves et un petit nombre d'écoles. Ces réussites ne semblent pas servir d'exemple ailleurs.

**Pour la préparation de la rentrée 2014**, si 72 % des conseils d'école ont été consultés au départ, moins de la moitié ont été écoutés à l'arrivée. 27 % n'ont pas été consultés et 31 % n'adhèrent pas au projet.

Dans le département, 30% des Conseils d'École n'ont pas été consultés, 30% n'adhèrent pas au projet, des communes ne prévoient pas d'activités périscolaires, de trop nombreuses communes feront payer celles-ci.

**Pour l'heure, le SNUipp-FSU estime qu'il est incontournable de réécrire le décret :**

Un cadre national sur 4,5 jours d'école (différent de 9 demi-journées d'école) doit être fixé. Mais, comme avant 2008, et à l'image du décret de 1991, des propositions émanant des conseils d'école doivent être possibles : par exemple 5 matinées et 3 après-midi d'école –la quatrième étant consacrée aux activités périscolaires, ou 2 mercredis sur trois comme à Poitiers ou 5 jours avec un nombre d'heures identiques par jour... Pourquoi ne

tire-t-on pas de leçons des expériences menées parfois depuis plusieurs décennies dans certaines communes ?

Le SNUipp-FSU a toujours considéré qu'il aurait fallu traiter avant, ou au moins dans un même mouvement, une réforme des rythmes et des mesures pour la réussite des élèves conjuguées à l'amélioration des conditions de travail des enseignants: la refonte des programmes scolaires (prévue pour 2015 voire repoussée en 2016), une rénovation de la formation continue (rien n'est envisagé avant 2016), la déconnexion temps élèves/temps enseignant, la revalorisation du métier, les financements pérennes des TAP assurés par l'État pour garantir l'égalité territoriale.

Réussite des élèves et conditions de travail des enseignants vont de pair : baisse des effectifs, déploiement du plus de maîtres que de classes, renforcement des RASED, confiance rétablie envers les équipes enseignantes, ... Pour l'heure, le compte n'y est pas, le sentiment de gâchis prédomine. Une réforme qui agit comme un levier de découragement là où au contraire notre profession a besoin d'une reconnaissance mobilisatrice.

### **PREPARATION DE LA RENTREE 2014**

#### **LA FSU A BOYCOTTE LE Comité Technique Académique**

**Celui-ci n'a donc pu se tenir ce 13 janvier 2014.**

En Lorraine, depuis 2002, la normalité, c'est voir se dégrader d'année en année les moyens alloués au système éducatif. Alors que nous demandions une année blanche pour la rentrée 2014, notre académie de Nancy- Metz doit à nouveau encaisser 98 suppressions de postes d'enseignants dans le second degré (en réalité, comme tous les ans, ce nombre sera nettement supérieur au chiffre annoncé). Alors que notre académie est encore fort mal placée en accès à l'enseignement supérieur.

2 créations de postes dans le 1<sup>er</sup> degré de l'académie ne permettront pas de marcher vers la nécessaire amélioration des conditions de travail.

Dans les écoles du département des Vosges qui devraient rendre 23 postes en 2014 (selon le projet de la rectrice), malgré une baisse des effectifs prévisible, il ne sera pas possible de reconstruire les RASED qui ont perdu 45% des postes en 9 ans alors que les effectifs élèves n'ont baissé que de 9%, il ne sera pas possible non plus de reconstruire la formation continue qui est pourtant l'élément essentiel d'une transformation de l'Ecole.

Que dire aussi du développement du "plus de maîtres que de classes" et de la scolarisation des moins de 3 ans tant affichés par le ministère. Que dire aussi des problèmes de remplacement ? C'est bien là pourtant que se situent les priorités. La semaine de 4,5 jours, telle qu'elle, ne palliera pas ces manques et ris-

que plutôt d'ajouter à la difficulté. Après contact avec les autres organisations syndicales, la FSU, avec le SNUipp-FSU a refusé de siéger au CTA ce 13 janvier (Seule FO a rejoint cette position). Si elle n'a pas pour habitude de pratiquer la politique de la chaise vide dans les instances, la FSU entend exprimer son désaveu d'une politique éducative où les plus défavorisés sont encore délaissés. La particularité sociale de l'académie et tout particulièrement des Vosges doit être prise en compte. On ne peut retirer des moyens à ceux qui ont besoin de plus et de mieux !

**Le détail : dans les écoles + 2 = (+18 pour le 54, -11 pour le 55, +18 pour le 57 et -23 pour le 88)**

# Le petit rapporteur paritaire

## Notes FSU88 CTSD du MARDI 4 FEVRIER 2014

**Présence FSU :** (8), **autres syndicats :** UN-SA (4), SGEN (2), FO (1)

**Présence administration :** DASEN, IENAdjoint DASEN, IEN Orientation, Services 2nd degré.

**Déclaration FSU** (sur <http://88.snuipp.fr>)

L'IA-DASEN fait le point sur l'impact des journées de retraits des enfants des écoles à l'appel de groupuscules. St-Dié a été particulièrement touchée. A la demande du SNUipp-FSU, l'IEN va rencontrer les collègues et les parents. Il faut être particulièrement vigilant face à cette propagande mensongère.

**EXAMEN DES DOCUMENTS DE REPARTITION DES DHG "Collèges et SEGPA" (Documents sur <http://88.snuipp.fr>)**

L'IA-DASEN précise qu'il y a une légère baisse du nombre de classes dans les collèges (environ 10)

La DHG départementale est de **21019 heures (-144 heures soit -8 Equivalents Temps Plein)** se répartissant ainsi :

- 19494 heures postes (HP)
- 1525 heures supplémentaires "année" (HSA)
- actuellement, il reste 292,5 heures à distribuer pour les ajustements.

Le nombre d'heures par élève passe de 1,35 à 1,34

L'objectif d'heures supplémentaires par collège est fixé à 5%.

Pour la FSU, il s'agit d'une régression dans les conditions de travail. Depuis 2011, la DHG a baissé de 4,42% alors que les effectifs n'ont perdu que 2,2%.

Sur les SEGPA, la FSU est intervenue pour dénoncer l'augmentation des ½ divisions. De 4 en 2001 elles sont passées à 18 en 2012 et seraient 32 en 2014. Un non sens pédagogique, surtout lorsque ces ½ divisions portent les groupes à 15 ou 16 comme à **Contrexéville** notamment. D'autant que lorsque les 4 divisions sont pleines comme à **Remiremont Charlet**, on ne prévoit pas de moyens pour un poste supplémentaire... Encore du provisoire en perspective !

Pour la FSU, les SEGPA ne doivent pas servir de moyens d'ajustement, ni au plan départemental, ni dans les établissements. Une attention toute particulière doit être portée aux élèves les plus en difficulté.

L'IA-DASEN a pris note et a précisé qu'il y sera attentif

La FSU interroge aussi sur la politique départementale SEGPA et le groupe de travail SEGPA initié il y a plus de deux ans. Elle précise que certaines structures développent déjà l'inclusion préconisée par le rapport de novembre 2013 sur la grande difficulté scolaire, mais surtout pour répondre aux contraintes budgétaires.

L'IEN orientation répond que rien n'est abouti dans le département et que le groupe de travail "met à plat" les structures (surtout les ateliers) avant de lancer la réflexion sur la politique départementale...

La FSU fait remarquer que les effectifs d'élèves des ULIS ne sont pas comptabilisés dans les divisions.

Les services répondent qu'ils sont pris en compte lorsqu'il y a un effet de seuil, c'est à dire à la limite de création d'une division.

La FSU estime qu'il est nécessaire de donner un coup de pouce en heures postes dès maintenant et regrette la baisse de la troisième enveloppe dite "de prise en charge des populations défavorisées".

L'IA-DASEN rappelle que cette dernière n'existe pas dans tous les départements. Il trouve intéressant ce choix décidé par ses prédécesseurs

La FSU demande l'arrêt du développement des heures supplémentaires qui créent un malaise au travail ressurgissant sur l'enseignement.

FO se joint à cette position et précise que syndicalement, le cadre contraint ne permet pas de répondre aux besoins. De plus, elle ne se joint pas à la demande de l'UNSA pour l'étude du réseau des collèges car la conclusion sera encore une fois des suppressions de postes.

La FSU estime que la politique doit aller au delà des chiffres. Faut-il accompagner la baisse démographique en ajoutant des pertes d'emplois et une dégradation des conditions de travail ou faut-il soutenir une population qui souffre de la situation, pour un meilleur avenir ?

### QUESTIONS DIVERSES

#### SEULES QUESTIONS (FSU)

**1 - Sur les contrats aidés et les AED/AVS : La FSU souhaite aborder l'avenir de ces fonctions et des personnels, ainsi que l'organisation de leur affectation.**

La FSU demande à l'IA-DASEN de porter dès maintenant auprès du Préfet et du Préfet de Région la nécessité de maintenir les personnels en contrats aidés au delà du mois de juin. Elle rappelle sa demande d'emplois statutaires et pérennes.

L'IA-DASEN rappelle qu'il n'est pas décideur, mais que certains contrats sont sur deux ans. Il est favorable pour proposer le maintien des personnels qui donnent satisfaction.

La FSU attire l'attention également sur les conditions psychologiques de toute l'équipe ASH à la rentrée scolaire. Elle doit faire face au recrutement des personnels précaires dans un délai très court et subir des pressions de toutes parts. Pour la FSU, ces recrutements répétés

sont une perte d'énergie à tous les niveaux.

**2 - Sur la direction d'Ecole : La FSU souhaite que soient abordées les tâches des directeurs. Elle interroge sur la mise en place d'un groupe de travail sur cette question.**

L'IA-DASEN donne une suite favorable à cette demande et propose que les organisations syndicales transmette pour le 17 février les noms des participants à ce groupe de travail qui ne devrait pas excéder 12 personnes pour être efficace.

La FSU propose que la représentation soit basée sur celle du CTSD comme indiqué dans la fiche sur la direction d'école des discussions sur le métier.

**3 - Sur les rythmes scolaires dans les écoles : La FSU souhaite un point sur les procédures en cours et à venir.**

L'IA-DASEN rappelle que deux CDEN seront destinés à la mise en place des nouveaux rythmes : le 17 mars et en mai 2014. Il rappelle quelques chiffres :

Actuellement **62%** des projets sont parvenus à la DSDEN, **30%** sont connus et non transmis, **8%** sont inconnus et relèvent de communes refusant de passer aux nouveaux rythmes. Pour ces dernières (environ 15 écoles), c'est l'IA-DASEN qui arrêtera les horaires après une ultime demande auprès des élus.

La FSU rappelle son opposition à la généralisation dans les conditions actuelles et demande la réécriture du décret pour mieux prendre en compte les conditions de travail et l'équité territoriale.

**4 - Sur la scolarisation avant 3 ans. la FSU entend demander quelles dispositions nouvelles seront prises dans le département.**

L'IA-DASEN répond que le taux est déjà favorable. Le développement ne pourra se faire que sur projet impliquant les collectivités notamment en terme de personnel (Atsem) et d'accueil (Locaux et matériel).

**5 - Sur les remplacements la FSU demande que soit mise à l'étude la création d'une brigade ASH qui a su montrer une réelle efficacité lorsqu'elle existait.**

L'IA-DASEN précise qu'il n'a pas arrêté de position. Il ne souhaite toutefois pas nuire à la réactivité des remplaçants en fléchant certains postes. La contrainte de la carte scolaire sera aussi à prendre en compte.

La FSU a mis en évidence que l'ASH comptabilisait le plus de journées non remplacées et que les collègues remplaçants étaient parfois en souffrance. Les élèves en difficulté scolaire doivent pouvoir bénéficier de toute notre attention.

Francis GEHIN  
SD adjoint FSU88

# Le petit rapporteur paritaire

## Notes SNUipp88-FSU CAPD du VENDREDI 21 FEVRIER 2014

Déclaration préalable du SNUipp-FSU sur <http://88.snuipp.fr>

La CAPD avait pour objet la liste d'aptitude aux fonctions de direction :

46 candidats

3 ne se sont pas présentés

3 ne sont pas retenus

Le SNUipp-FSU a demandé des explications sur les refus et en a informé les personnels concernés.

### QUESTIONS DIVERSES :

SNUipp-FSU

- **Affectations et formation des M2 et PES** : Le SNUipp-FSU souhaite connaître les modalités d'affectation et de formation prévues pour les contractuels M2 et PES pour l'année 2014-2015.

**DASEN** : Les M2 actuellement 1 jour en classe par semaine seront à 100% en classe après obtention du concours (formule 1) et bénéficieront d'un accompagnement qui reste à définir. Les admis au concours de cette année (formule 2) seront à 50% en classe et

50% à l'ESPE.

- **CAPASH** : Le SNUipp-FSU souhaite savoir si une formation CAPASH est envisagée pour les enseignants du département et si un appel à candidature a été lancé.

**IEN-ASH** : Il y aura une réunion d'information sur les modalités. Priorité aux option D et F. Une information sera diffusée. On sera dans la même logique d'accompagnement départemental avec environ 100h.

**Le SNUipp** a rappelé sa demande de remise en place d'une formation longue sur le temps de travail.

- **Information des représentants des personnels** : Le SNUipp-FSU a regretté de n'avoir pas été informé par l'administration de l'arrivée d'une collègue en surnombre, du déménagement de l'IEN de Neufchâteau, de la circulaire « Congé de formation ».

**DASEN** : précise qu'il n'y a pas de volonté de cacher quoi que ce soit. « Nous avons une marge de progrès dans ce domaine. »

- **Formation Continue** : Le SNUipp-FSU souhaite que la réunion du Conseil de Formation soit programmée et demande d'aborder les principes actuels d'attribution de stages en circonscription et d'information des candidats non retenus.

**DASEN** : donne son accord pour le Conseil de Formation et souhaite plus de précisions sur les informations à donner aux candidats non reçus.

**Le SNUipp-FSU** s'adressera directement au DASEN.

**TEMPS PARTIEL** : le SNUipp-FSU (SE et SGEN également) a demandé que le 80% hebdomadaire soit accessible à tous les collègues.

**Le DASEN** : harmonisation académique en cours et étude de chaque cas.

*Francis GEHIN  
SD adjoint FSU88*



### 3 types d'aides existent :

- les prestations interministérielles (P.I.M. – CESU – Chèques Vacances- AMD) **tout sur l'action sociale sur <http://www.fsu.fr/-Action-sociale-.html>**
- les actions sociales d'initiative académique (A.S.I.A.) **<https://pial.ac-nancy-metz.fr> : Rubrique « ressources humaines » / « Action sociale »**
- les prêts et secours attribués au niveau départemental. **S'adresser à l'assistante sociale de la DSDEN 03 29 64 80 46**

### Qui peut bénéficier de l'action sociale ?

- Les personnels stagiaires et titulaires en activité rémunérés sur le budget Etat.
- Les auxiliaires et contractuels liés à l'Etat par un contrat de droit public conclu pour une durée initiale égale ou supérieure à 6 mois.
- Les Assistants d'Education contractuels d'établissement (EPL) ne peuvent bénéficier en prestations interministérielles uniquement que des Chèque-Vacances.
- Les retraités de l'enseignement public et les ayants droit (veufs, veuves, tuteurs d'orphelins d'un agent EN)

La plupart des prestations d'action sociale sont soit soumises à un plafond de ressources, soit modulées par tranches progressivement sur la base du Quotient Familial : QF

Comment calculer votre quotient familial :  $QF = \frac{RFR}{N}$  (Revenu Fiscal de référence de l'année N-2 : avis d'imposition 2013 sur les revenus de 2012, divisé par le nombre de parts fiscales N-2)

Le Ministère de l'Education Nationale a plafonné le versement des PIM (prestations interministérielles nationales) : le quotient familial (QF) ainsi déterminé doit être inférieur à 12 400 €



SNUipp88-FSU

## **EVS/CUI... Pour avancer... SE REUNIR !**

**Des avancées au crédit du SNUipp-FSU engagées auprès de ces personnels !**

Mais nous sommes loin d'une résorption de la précarité et du respect des personnels comme des élèves.

Pour avancer il faut s'organiser. Le SNUipp-FSU propose une **réunion le**

**MERCREDI 16 AVRIL 2014 à l'ESPE (IUFM) à 9h.**

Les personnels seront informés individuellement, mais vous pouvez déjà transmettre l'information.

Les EVS qui travaillent le mercredi matin pourront demander une autorisation d'absence.

## **CONGE DE FORMATION : date limite de dépôt des dossiers 27 mars 2014**

L'appel à candidature ainsi que les imprimés de demande concernant les congés de formation pour la rentrée 2014 sont en ligne sur le PIAL et sur <http://88.snuipp.fr>. Attention, deux types d'imprimés selon que vous enseignez en SEGPA/EREA ou en école et établissement spécialisé.

### **CDEN du 30 janvier :**

Les détails sur <http://88.snuipp.fr/spip.php?article1376>

**Fixation du montant de l'IRL des instituteurs :** Comme chaque année, la FSU est seule à intervenir sur ce dossier. Elle dénonce le décalage avec le coût réel d'une location. La proposition du préfet est de maintenir l'IRL de base à la hauteur de l'année précédente soit 2321,59€ annuels (193,46€ par mois). La FSU estime que doubler cette IRL afin d'être au plus près du coût d'un logement serait juste, mais elle sait qu'elle ne serait pas suivie par les élus qui devront dans leurs communes compenser ce que l'Etat ne donne pas. La FSU propose au minimum de suivre l'indice de référence des loyers qui est de 0,69%. La proposition est retenue à l'unanimité moins une abstention.

Le CG annonce que les Conseillers Généraux viennent de voter le jour même, des crédits pour le fonctionnement des enseignants référents. (Le SNUipp-FSU était intervenu à plusieurs reprises pour demander la rénovation du parc informatique et téléphonique des enseignants référents)

**L'aide et l'accompagnement de la prise en charge des élèves en situation de handicap pose problème en raison des moyens alloués et de la difficulté de gestion des emplois précaires.**

La FSU a réitéré la nécessité de pérenniser les personnels et les postes dans l'intérêt de toute la communauté éducative. On voit bien que la CDisation, qui ne répond pas à la demande statutaire, ne fait qu'avancer à petit pas vers une résorption de la précarité à très long terme. La FSU demande de prévoir dès maintenant le renouvellement de tous les CUI.

### **POSTES ADAPTES : Le groupe de travail se réunira le 27 février prochain**

Les propositions devront ensuite être présentées en CAPD. Les personnels qui ont établi des demandes et qui souhaitent un suivi de leur dossier sont priés de faire parvenir une copie au SNUipp-FSU. Ils seront alors informés des suites données à leurs aspirations.

### **TEMPS PARTIEL : Le SNUipp-FSU a demandé un groupe de travail académique.**

Les enseignants du premier degré ne doivent pas être exclus du 80% hebdomadaire !

### **ABROGATION DU JOUR DE CARENCE :**

L'article 105 de la loi 2011-1977 du 29 décembre 2011, créant le jour de carence dans la fonction publique, a été abrogé par la loi de finances pour 2014 (Loi 2013-1278 du 29 décembre 2013, Article 126). Cette abrogation est effective au 1<sup>er</sup> janvier 2014, pour les congés de maladie ordinaires débutant après le 31 décembre 2013.

### **EDUCATION PRIORITAIRE :**

**Un groupe de travail académique s'est réuni le 12 février**

Passage de deux établissements en REP+, cartographie maintenue à la rentrée 2014, risque de sorties massives rentrée 2015.

Les détails sur <http://88.snuipp.fr>

### **GEL DES AVANCEMENTS : Non à la triple peine pour les**

**PE !** : Pour réduire les dépenses publiques, le gouvernement réfléchira à l'hypothèse de geler l'avancement des fonctionnaires. Info ou intox ?

En tout état de cause, le bureau du SNUipp88-FSU s'est prononcé pour un mandat de grève illimitée si le gouvernement envisage une quelconque mesure nouvelle de réduction du pouvoir d'achat des fonctionnaires alors que 10% de la population concentre 60% des richesses nationales.

**FRAIS DE DEPLACEMENT :** Cet article concerne tous les personnels amenés à se déplacer avec leur véhicule personnel dans le cadre de leurs fonctions (animations pédagogiques, convocations diverses, postes partagés...)

Pour que vos frais de déplacements soient indemnisés au plus près des dépenses réelles, c'est à dire en indemnités kilométriques, il vous faut d'abord obtenir une autorisation d'utilisation de votre véhicule personnel.

Vous trouverez une demande type sur <http://88.snuipp.fr>. Si vous recevez une réponse négative, contactez le SNUipp-FSU.

Un arrêté spécifique à l'éducation nationale vient d'être publié (arrêté du 20 décembre 2013, JO du 28 décembre 2013) en application du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 relatif aux déplacements des fonctionnaires de l'état. Ce nouvel arrêté définit les modalités de remboursement des frais relatifs aux

missions et à tous les stades de formation, participations aux organismes consultatifs, mais aussi aux services partagés et aux remplacements à l'année. Le SNUipp-FSU vous invite à vérifier si vous bénéficiez de vos droits et à vous adresser à lui pour tout renseignement.

**Vous trouverez un formulaire de demande de remboursement pour les animations pédagogiques et la Formation Continue (Ce qu'il en reste !)** sur <http://88.snuipp.fr>

# Action... GREVE UNITAIRE 18 MARS

*Notre modèle social est fragilisé alors qu'il avait été reconnu comme un amortisseur de la crise. Pour réorienter les choix économiques et sociaux, la FSU, avec la CGT, FO et Solidaires, appelle les personnels à être en GREVE le 18 MARS prochain.*

**Pour l'emploi, les salaires, la protection sociale, les condition de travail et dénoncer un « Pacte de responsabilité » supporté par les familles, les salariés et retraités.**

Emploi, pouvoir d'achat et salaires, accès aux services publics, protection sociale... la situation économique et sociale continue de se dégrader. Les salariés du public comme du privé, mais aussi les jeunes, les chômeurs et les retraités ne l'acceptent pas.

Le pacte de responsabilité proposé par le gouvernement est conditionné à une nouvelle et importante réduction des dépenses publiques. Or cette politique est déjà responsable depuis des années, de la baisse des salaires des agents de la Fonction publique, d'une réduction considérable des emplois et d'une dégradation des services publics à la charge de l'Etat et des collectivités territoriales. La fin de la contribution des entreprises à la branche famille à l'horizon 2017 va constituer un manque à gagner pour la protection sociale et risque d'entraîner sa fiscalisation.

Notre modèle social est ainsi fragilisé alors qu'il avait été reconnu comme un amortisseur de la crise.

S'il est nécessaire de prendre des mesures pour relancer l'emploi, cela ne doit pas se faire au détriment des services publics, de la fonction publique et de ses agents pour compenser de nouvelles aides aux entreprises, sans contrôle. D'autant que la politique de réduction des cotisations sociales et des aides diverses aux entreprises, n'a pas

fait la preuve de son efficacité.

La FSU exige, avec d'autres organisations syndicales, la généralisation de la conditionnalité des aides et exonérations fiscales aux entreprises à la mise en œuvre d'objectifs d'investissements économiques et sociaux (emploi, salaires, qualification...). Pour la FSU, les conditions de la reprise de l'activité passent par une réforme fiscale, réhabilite l'impôt et organisant une redistribution des richesses tout en luttant contre l'évasion et la fraude fiscales. Il faut sortir des politiques d'austérité qui nous enferment dans une spirale récessive.

Pour la FSU, la fonction publique et les services publics sont créateurs de richesse et participent au développement de l'activité et de l'attractivité de notre pays. Ils ont donc besoin d'être soutenus ou développés, et c'est particulièrement vrai en période de crise. Et réformer la Fonction publique nécessite des moyens.

Les agents de la fonction publique, qui n'ont pas non plus été épargnés ces dernières années (suppressions massives d'emplois, gel du point d'indice, retraites, précarité...), ne peuvent plus attendre. Si le premier ministre a apporté le démenti que nos fédérations de fonctionnaires demandaient concernant la baisse de pouvoir d'achat et le gel des avan-

cements, il confirme néanmoins que la fonction publique participera à la baisse de la dépense publique, ce qui apparaît comme une vraie contradiction... Or, la reconnaissance du travail des fonctionnaires appelle la fin du gel du point d'indice et l'ouverture de négociations pour la revalorisation de tous.

Pour réorienter les choix économiques, sociaux et environnementaux, les organisations syndicales ont la responsabilité de proposer des alternatives et d'organiser le rassemblement et les mobilisations nécessaires des salariés du public et du privé.

La FSU juge indispensable une journée nationale d'action interprofessionnelle et unitaire pour l'augmentation des salaires et des pensions, l'emploi, la protection sociale, le développement des services publics et contre une nouvelle réduction des dépenses publiques.

C'est pourquoi la FSU appelle tous les agents de la fonction publique à la grève le 18 mars.

Elle souhaite que d'autres organisations de la fonction publique se joignent à cette action.

La FSU inscrit ses revendications pour la fonction publique et ses agents avec celles des salariés du privé.

**EPINAL**

**44 rue de la Clé d'Or  
88000  
EPINAL**

**Crédit  Mutuel**

**Enseignant**  
[www.cme.creditmutuel.fr](http://www.cme.creditmutuel.fr)

**SAINT DIE**

**17 rue Colonel  
J. Pierre  
88100  
SAINT DIE**

**Tél : 0820 822 044**

N° indigo : 0,12TTC/min

## LA DECLARATION D'INTENTION DE GREVE

est obligatoire pour les enseignants des écoles en responsabilité d'une classe le jour de la grève :

**Elle doit parvenir à la DASEN  
avant le SAMEDI 16 MARS minuit  
(préférez le fax ou le courriel !)**

*Elle ne concerne pas les enseignants en SEGPA, EREA, des RASED...ni les conseillers pédagogiques et les directeurs déchargés ce jour là. Seuls les enseignants qui sont susceptibles de prendre une classe dans une école le jour de la grève sont concernés.*

**GREVE et REMPLACANTS :** L'Inspectrice d'Académie interrogée par le SNUipp le vendredi 14 novembre 2008 en CAPD s'est exprimée comme suit : « Les remplaçants qui n'ont pas reçu d'ordre de mission avant le lundi 17 novembre à 12h pour le jeudi 20 novembre, peuvent se mettre en grève sans envoyer de déclaration d'intention préalable. Les autres peuvent faire parvenir leur fax à l'IA jusque

minuit le 17 novembre au 03 29 64 00 72. » **Donc, dans le cas présent, les remplaçants qui n'ont pas reçu d'ordre de mission le vendredi 15 mars à 12h pour le 18, n'ont pas à faire de déclaration préalable.**

### CAS GENERAL :

**1°- La déclaration préalable (déclaration sur <http://88.snuipp.fr>) doit parvenir 48 heures au moins avant le jour de la grève, comprenant un jour ouvré. Exemple : pour une grève le jeudi la déclaration doit parvenir lundi soir au plus tard à minuit. Elle peut être envoyée par courrier postal, par fax à l'IA : 03 29 64 00 72.**

**ou par courriel à**

**[ce.ia88-intentiongr@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.ia88-intentiongr@ac-nancy-metz.fr)**

**2° - La déclaration indique l'affectation, le nom et le prénom, la date et l'heure à laquelle le collègue envisage de se mettre en grève. Rien n'oblige à utiliser un modèle fourni par l'administration qui demanderait plus de renseignements que la simple déclaration individuelle. Le directeur n'a aucune déclaration à faire par école, ni à l'IA, ni à l'IEN, ni à la mairie... Ni à la police !**

**3° - Tous les collègues en responsabilité d'une classe le jour de la grève doivent faire une déclaration préalable s'ils envisagent de suivre le mot d'ordre. Néanmoins, tous les collègues peuvent signaler leur intention de faire grève, celle-ci ne valant pas un engagement de leur part.**

## Service Minimum dans les écoles... EN CAS DE GREVE...

**Le SNUipp rappelle son opposition à ce dispositif qui restreint le droit de grève et n'apporte pas de solution à l'amélioration de notre système éducatif.**

**Le Directeur de l'Ecole :** La fonction de directeur n'impose pas à celui-ci d'informer la mairie des absences des grévistes potentiels. (Il est même interdit au directeur de donner des informations sur

ses collègues à qui que ce soit) C'est l'IA qui informe le maire. Le Directeur doit faciliter l'information communale sur le SMA aux familles. C'est à dire, réserver une place pour un affichage ou autoriser un employé communal à distribuer une information... Il doit, en revanche, afficher l'information sur les conséquences éventuelles du mouvement social. Par exemple : " **un mouvement de**

**grève est prévu le 18 mars, votre enfant risque de ne pas être accueilli par son propre enseignant".** Le SMA étant obligatoire, les enfants présents seront accueillis par les enseignants s'il y a moins de 25% de grévistes, par un personnel communal s'il y a 25% et plus de grévistes. C'est tout. Après, on donne plus ou moins d'informations aux parents selon les relations à entretenir...

### Ceci est une déclaration d'intention

qui ne présage en rien de ma participation effective à ce mouvement

**Nom :**

**Prénom :**

**Commune :**

**Ecole :**

A M. Le Directeur Académique

Madame le Directeur Académique,

La Loi instituant un droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire apporte de nouvelles restrictions à une liberté fondamentale – le droit de faire grève - reconnu à tous les salariés dans la constitution pour la défense des intérêts professionnels et collectifs.

Un certain nombre d'organisations syndicales en demande l'abrogation.

Cette loi impose "à toute personne exerçant des fonctions d'enseignement dans une école de déclarer au moins 48 heures avant la grève son intention d'y participer".

En conséquence, je vous informe de mon intention de participer au mouvement de grève

du **18 mars 2014** à partir de      heures.

Conformément à la loi, je vous rappelle que cette lettre "est couverte par le secret professionnel et ne peut être utilisée que pour l'organisation du service d'accueil" (article L133-5).

Le

Signature

**Ce courrier doit arriver avant le SAMEDI 16 MARS 2014 minuit**

DSDEN 17-19 rue Antoine Hurault BP 576 - 88026 EPINAL CEDEX

ou pour plus de garantie, par FAX : 03 29 64 00 72

ou COURRIEL : [ce.ia88-intentiongr@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.ia88-intentiongr@ac-nancy-metz.fr)